

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 85

14 janvier 2009

SOMMAIRE

Air Ghelamco	4059	International Sailing Boats Holdco S. à r.l.	4076
AKH Management Holdco II	4060	Inverto Investments S.à r.l.	4042
Alliance Data Luxembourg S.à r.l.	4040	Landewyck Group Sàrl	4045
Antoine Lazzara s.à.r.l.	4042	Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l.	4045
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	4035	Lenmar Investments S.A.	4064
Arner Food S.A.	4046	Liparus Invest S.A.	4047
Autonomy S.à r.l.	4036	L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Con- struction Installation S.A.)	4034
Axcan LuxCo 1 S.à r.l.	4048	Marvet International Holding S.A.	4058
Axcan LuxCo 2 S.à r.l.	4048	Maximillian Centre	4061
Beil Sàrl	4080	Medical Services Constructions	4034
Bocimar Lux S.A.	4034	Ordina-ITG Consulting S.A.	4040
Bond Subco II S.à r.l.	4050	Ordinvest S.A.	4042
Breeze Four Investment Sàrl	4036	Quartier Kirchberg-Luxembourg, S.à.r.l.	4064
Carillon Holding S.A.	4038	Raysol Investments S.A.	4058
Cesar Vostok Holding S.à r.l.	4035	Risk Management S.à r.l.	4069
Clinder S.A.	4044	Sayco Group S.A.	4044
Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l.	4057	SBBI Finance S.A.	4073
Decapole S.A.	4056	Side One S.A.	4071
Delek Luxembourg S.à r.l.	4046	Silk Stone S.à r.l.	4039
Deutsche SBRE S.à r.l.	4080	Smoke Free International S.à r.l.	4047
Eikon Mezzanine Invest VII Holding S.A.	4061	Société Financière Saka Holding S.A.	4038
Eurobase Immobilien A.G.	4045	SOGETI Luxembourg S.A.	4038
European Financial and Partners S.A. So- parfi	4039	Technology of Modern Buildings S.A.	4039
Finlav International S.A.	4035	Thryn Holding N°4 S.à r.l.	4041
Frastema S.A.	4060	Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l.	4074
Frazil S.A.	4064	Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l.	4067
Galion Luxembourg S.à r.l.	4040	Tishman Speyer French Venture V S.à r.l.	4065
Green Consulting SA	4049	Valser S.A.	4041
Ham Aviation	4050		
Immo DM, S.à r.l.	4046		
Indevo A.G.	4048		

Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 51.277.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} octobre 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de révoquer le mandat de KPMG Audit, Strassen en tant que réviseur d'entreprises pour l'exercice 2008.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de nommer Interaudit, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour 1 année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

BOCIMAR LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009001957/1095/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Medical Services Constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 65.086.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 14 novembre 2008

L'Assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Etienne DE KEMPENEER, en sa qualité d'administrateur, et de Madame Françoise LUFIN, en sa qualité d'administrateur. L'Assemblée les remercie et leur donne décharge de leur mandat donné.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Le nouvel administrateur ainsi nommé, terminera le mandat aux prédécesseurs, à savoir jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009.

Patrick ROCHAS

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009001961/636/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.
R.C.S. Luxembourg B 94.353.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 29/12/2008.

L.M.C.I. S.A.

p.o. Fiduciaire Eisleck Sarl

Signature

Référence de publication: 2009002238/800953/15.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008, réf. DSO-CX00434. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 novembre 2008

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Noël Me NULTY, résidant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour la société

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) SA.

Signature

Référence de publication: 2009001962/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Cesar Vostok Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.050.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.413.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 24 novembre 2008 que:

1. M. Andréa ORSI né le 29 mai 1945 à San Giovanni in Persiceto (Italie), demeurant à Via Serrasina n. 25 ,I-41019 Soliera Modena (Italie), a démissionné de son mandat de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 24 novembre 2008.

2. M. Guiseppe GARRA, né le 10 septembre 1961 à Mantova (Italie), demeurant à Via Cavour, 5, I-40026 Imola (Italie), a été nommé Gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Andréa ORSI démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001970/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Finlav International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.091.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 2006

- Monsieur Sandro CAPUZZO, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

POUR FINLAV INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001980/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Autonomy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.038.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 13 octobre 2008

- La démission des sociétés DMC S.à r.l. et EFFIGI S.à r.l., en tant que Gérants est acceptée.
- Madame Chantal GASPAR, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Gérants. La durée du mandat des Gérants est illimitée.

POUR AUTONOMY S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001982/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Breeze Four Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 139.117.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighth day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

MONUMENT TRUSTEES LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Ireland, with registered office at 57 Herbert Lane, Dublin 2 (Ireland), registered under the company number 345558;

here represented by Ms Sandra Fuchs, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, represented as mentioned here above, has requested the notary to state as follows:

- That the company Breeze Four Investment Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, RCS Luxembourg B 139.117 (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the undersigned notary on April 29, 2008, published in the Mémorial C under number 1568 on June 26, 2008.

- That the share capital of the Company is fixed at at twelve-thousand-five-hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by thousand-two-hundred-fifty (1,250) shares (parts sociales) of ten Euros (EUR 10.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- That the Sole Shareholder, has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

That the liquidation of the Company is accomplished and closed.

That full discharge is granted to the Company's Managers.

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her here above capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MONUMENT TRUSTEES LIMITED, une société à responsabilité limitée (limited company) de droit Irlandais, ayant son siège social au 57 Herbert Lane, Dublin, 2 (Irlande), enregistrée sous le numéro 34558;

ci-après représentée par Mlle Sandra Fuchs, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée Breeze Four Investment Sàrl, avec siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, RCS Luxembourg B 139.117 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1568 du 26 juin 2008.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandra Fuchs, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 octobre 2008. LAC/2008/41309. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002122/202/90.

(080191297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Société Financière Saka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 11.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2008

- La cooptation de M. Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Carlo SCHLESSER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2008.

Certifié sincère et conforme
SOCIETE FINANCIERE SAKA HOLDING S.A.
A. RENARD / Ph. STANKO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009001983/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Carillon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.221.

Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 10 octobre 2008.

CARILLON HOLDING S.A.
Ch. FRANCOIS / C. BITTERLICH
Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009001984/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

SOGETI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.981.758,79.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 42.610.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2008 que:

- Monsieur François CHEVRIER, né le 16 octobre 1960 à Trêves (Allemagne), demeurant professionnellement 160, avenue Jules Bordet à B-1140 Bruxelles (Belgique), est nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009002007/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Silk Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 140.260.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 1^{er} décembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts daté du 1^{er} décembre 2008, Luxembourg Corporation Company SA, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales, transférées à Andrew Armfelt né le 25 avril 1948 à Londres, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 8, rue de Presbourg, Paris 75116, France.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2009001986/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Technology of Modern Buildings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 138.411.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prise le 28 novembre 2008 que:

- Messieurs François Brouxel né le 16 septembre 1966, à Metz (France), résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et Arkadiusz Ludwikowski, né le 8 janvier 1962 à Walbrzych (Pologne), résidant professionnellement à ul. Zuchowa 11, 52-241 Wrocław, Pologne, ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 28 novembre 2008.

- Messieurs Tomasz Magdziak, né le 2 février 1974 à Wrocław (Pologne), résidant professionnellement au 22/7 Romanowskiego Street, 51-122 Wrocław, Pologne et Marcin Alczyk, né le 8 novembre 1975 à Wrocław (Pologne), résidant professionnellement au 16a/21 Deszczoma Street, 53-024 Wrocław, Pologne ont été nommés administrateurs de la Société avec effet au 28 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001988/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

European Financial and Partners S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.
R.C.S. Luxembourg B 107.105.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 29/12/2008.

EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. Soparfi
p.o Fiduciaire Eisleck Sàrl
Signature

Référence de publication: 2009002241/800953/15.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2008, réf. DSO-CX00433. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Galion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.628.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 novembre 2008 à 12.45 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

La nomination de Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009001996/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Ordina-ITG Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.474.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 novembre 2008 que:

1. L'assemblée a accepté la démission de son poste de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le N° B 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

2. L'assemblée a nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: Monsieur Bart WILLEMS, né le 1^{er} juillet 1967 à Ninove (Belgique) et demeurant Pamelsestraat 395, B-1770 Liedekerke.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009002005/677/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Alliance Data Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.903.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2008 à 13.30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie "B" de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie "B" de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009001997/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Thryn Holding N°4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.627.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 novembre 2008 à 11.15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

La nomination de Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009001999/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Valsar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.737.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 décembre 2008, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN, licenciée en administration des affaires, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- BARINVEST S.A., avec siège social au 19, Via Cantonale, CH-6901 Lugano.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009002000/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Ordinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 91.629.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 décembre 2008 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

* M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

* M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009002001/677/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Inverto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 134.208.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 décembre 2008 que:

- Ont démissionné de leurs fonctions de gérants:

* Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, née le 22/10/1966 à Fès (Maroc), avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

* Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc), avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009002002/677/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Antoine Lazzara s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4664 Niedercorn, 7, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 21.100.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Anselmo Giuseppe dit Toni Lazzara, entrepreneur de constructions, né à Differdange le 29 octobre 1955 (matricule n°1955 1029 134),

agissant en ses qualités d'associé respectivement de gérant de la société ci-après indiquée, détenant quatre cents quatre-vingt-neuf parts sociales, et son épouse,

2.- Madame Manon Waltener, sans état particulier, née à Differdange, le 30 janvier 1957 (matricule n°1957 0130 326), agissant en sa qualité d'associée de la société ci-après indiquée, détenant une part sociale, tous les deux demeurant ensemble à L-4914 Bascharage, 10, rue des Champs, déclarent être les seuls associés de la société ci-après désignée,

- aux termes d'un acte de cession des parts du 27 mai 1992 enregistré à Esch-sur Alzette le 2 juin 1992 volume 795 folio 65, case 4;

- aux termes d'un acte de cession des parts sous seing privé du 27 mai 1992 enregistré à Esch-sur Alzette le 29 mai 1992 volume 290, folio 40, case 6;

- aux termes d'un acte de cession des parts sous seing privé du 27 mai 1992 enregistré à Esch-sur Alzette le 29 mai 1992 volume 290, folio 40, case 7;

déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 21 juillet 1992 et publiés au Mémorial, Recueil Spécial numéro 518 du 1992, par Maître Aloyse Biel Notaire de résidence à Differdange.

Lesquels comparants déclarant être mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu en date du 9 novembre 1983 par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 novembre 1983, volume 609, numéro 88.

Lesquels comparants, seuls associés de la société, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée dénommée Antoine Lazzara S.à r.l., (matricule numéro 1983 2406 085), ayant son siège social à L-4664 Niederkorn (commune de Differdange) 7, rue de Sanem, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1983, publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 21 du 4 janvier 1984, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 21.100.

Les statuts ont été modifiés:

- aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange en date du 15 décembre 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 165 de 1990.

- aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 518 de 1992.

Associée commanditée et gérant de la société en commandite simple dénommée Antoine Lazzara S.à r.l. et Cie, société en commandite simple, ayant son siège social à L-4664 Niederkorn (commune de Differdange), 7, rue de Sanem, pour laquelle société à responsabilité limitée dénommée Antoine Lazzara S.à r.l., agit son seul et unique gérant, Monsieur Antoine Lazzara, préqualifié.

Que ladite société ne possède actuellement aucun immeuble.

Les comparants déclarent que le capital social de ladite société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR).

- Que les comparants déclarent être détenteurs de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

- Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exercice de son mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T.Lazzara, M.Waltener, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 22 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15575. Reçu douze euros 12,-€

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009002106/272/66.

(080191248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Sayco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.770.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} octobre 2008 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

* M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

* M. Yves de Thibault de Boesinghe, administrateur de sociétés, né le 12 mars 1960 à Louvain (Belgique), demeurant au 74, route de Luxembourg à L-7240 Bérelange.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Yves de Thibault de Boesinghe est confirmé pour une durée indéterminée.

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009002003/677/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Clinder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.360.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 septembre 2008 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née à Fès (Maroc) le 14/01/1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

* Monsieur Philip MASSONNET, administrateur de société, né à Ependes VD (Suisse) le 15/09/1957, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 12, 20, rue Jean Sénebier;

* Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née à Fès (Maroc) le 22/10/1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le mandat d'administrateur-délégué de Mlle Marie-Laure AFLALO est confirmé pour une durée indéterminée.

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009002004/677/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08689B. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Eurobase Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Merttert, rue de Manternach.
R.C.S. Luxembourg B 58.566.

—
Auszug der Beschlüsse der Aktionäre aus der Generalversammlung vom 12. Mai 2008

Am Montag, den 12. Mai 2008 um 14.00 Uhr, haben die Aktionäre der EUROBASE IMMOBILIEN A.G. mit Sitz in Merttert folgende Beschlüsse getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsmitglieder

- Herr Jürgen KULBATZKI, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 76, rue du Stade
- Frau Eva-Maria ARNDT, Kauffrau, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 76, rue du Stade
- Herr Robert ELVINGER, Steuerberater, wohnhaft in L-1370 Luxemburg, 16, Val Sainte Croix

abgelaufen sind, werden die Mandate für fünf Jahre verlängert, d.h bis zur ordentlichen Generalversammlung 2013.

Da das Mandat des Aufsichtskommissars:

LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, verfallen ist, wird es für fünf Jahre verlängert d.h. bis zur Generalversammlung des Jahres 2013.

Merttert, den 12. Mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009002008/503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 7.190.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2008 que:

- L'Assemblée Générale charge la firme PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg N° B 65.477 comme réviseur d'entreprise pour l'exercice 2008.

- L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Marc WAGENER, né le 26.08.1965 à Luxembourg, demeurant à L-1467 Howald, 77, rue Henri Entringer, comme nouveau gérant à partir du 01.01.2009 pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

LANDEWYCK GROUP S.à.r.l.

Charles KROMBACH

Gérant - Directeur Général

Référence de publication: 2009002009/4554/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Lares Italia Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 132.700,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 95.321.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution des gérants signée en date du 28 novembre 2008 que la nouvelle adresse professionnelle de Michael Denny est 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009003055/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Delek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.601.825,00.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 4.427.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 25 novembre 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission de Monsieur Hendrikus Marinus den Toom, né le 16 mai 1963 à Schiedam (Pays-Bas), demeurant à B-2820 Bonheiden (Belgique), 63, Eksterveldlaan, en tant que gérant avec effet au 12 septembre 2008, a été actée à l'unanimité et qu'il a été décidé de ne pas le remplacer.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009002010/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Arner Food S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 36.159.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 30 octobre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2008, LAC/2008/44749, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009002012/211/20.

(080191004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Immo DM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 1, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 129.666.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour la société

Depère Michel

Gérant

Référence de publication: 2009003126/9778/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11145. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Smoke Free International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 108.834.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 décembre 2008, enregistré à Grevenmacher, en date du 17 décembre 2008, Relation GRE/2008/5072,

- que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée "SMOKE FREE INTERNATIONAL, S.à r.l. en liquidation", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 108.834, a été prononcée par les associés, la société de droit suédois WATERLEMON SWEDEN AB, ayant son siège social à S-114 50 Stockholm, Östermalmsgatan 76, inscrite au Registre de Commerce suédois (Bolagsverket) à SE-Sundsvall, sous le numéro 556724-4792, la société de droit suédois PVIK AB, ayant son siège social à S-116 20 Stockholm, Roddargatan 15, inscrite au Registre de Commerce suédois (Bolagsverket) à SE-Sundsvall, sous le numéro 556724-4818, et la société anonyme de droit luxembourgeois COPPERS-NAKE, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 125.020, avec effet immédiat,

- que les livres et documents sociaux sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 23 décembre 2008.

Joseph GLODEN
Notaire

Référence de publication: 2009002013/213/25.

(080191154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Liparus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.929.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 3 décembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit:

* DMC S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

* LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

* FINDI S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à Luxembourg (L-1882).

Certifié sincère et conforme

LIPARUS INVEST S.A.

FINDI S. à r. l. / LOUV S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / M. LIMPENS

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009002046/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Indevo A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 42.890.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre
abgehalten in Luxemburg, am 4. Dezember 2008*

Aus dem Protokoll geht hervor:

1. Den Schlußfolgerungen des Berichts des Wirtschaftsprüfers zustimmend, bestätigt die Versammlung die Konten der Liquidation und gibt Herrn Lex BENOY, réviseur d'entreprises agréé, wohnhaft in Luxemburg, in seiner Funktion als Liquidator der Gesellschaft und Herrn Jean-Marie BODEN, expert-comptable, wohnhaft in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer volle und ganze Entlastung, ohne Vorbehalt und Einschränkungen.

2. Alle Dokumente und Bücher der Gesellschaft werden für einen Zeitraum von 5 Jahren in Luxemburg, 45-47, route d'Arlon aufbewahrt.

3. Die Versammlung verkündet den Abschluß der Liquidation der Gesellschaft INDEVO AG und stellt die endgültige Auflösung fest.

Luxemburg, den 4. Dezember 2008.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2009002014/510/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Axcan LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 697.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.360.

Par résolutions signées en date du 14 novembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Pedro Fernandes Das Neves, gérant classe B, avec adresse au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Stéphanie Traon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Transfert du siège social du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002016/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Axcan LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.290.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.361.

Par résolutions signées en date du 14 novembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Pedro Fernandes Das Neves, Gérant classe B, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Stéphanie Traon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Transfert du siège social du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009002017/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Green Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 82.402.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

La société anonyme REDONE S.A. ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (RCS Luxembourg N° B.92.282)

ici représentée par Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. GREEN CONSULTING S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 82.402 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1163 du 14 décembre 2001

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

III. L'Actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. L'Actionnaire unique est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. L'Actionnaire unique déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre, avant tout paiement à sa personne, à sa charge tout passif impayé pouvant éventuellement exister à charge de la Société, connu ou inconnu à ce jour; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire unique aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat;

VII. Il sera procédé à l'annulation des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'actionnaire unique a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.GOMES DOMINGUES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49692. Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009002085/206/46.

(080191380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Ham Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 22.131.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 juillet 1998, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société HAM AVIATION S.à r.l. avec siège à L-2630 Luxembourg, route de Trèves, de fait inconnue à cette adresse;

Le jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth CAPESIUS, 1^{er} juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Michel MOLITOR, avocat, demeurant à Luxembourg. Consécutivement, Madame Christiane JUNCK, vice-présidente de la VI^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, a été désignée juge-commissaire en lieu et place de Madame Elisabeth CAPESIUS.

Le jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, la déclaration du montant de leurs créances avant le 30 juillet 1998.

Pour extrait conforme
Maître Michel MOLITOR
Le liquidateur

Référence de publication: 2009002020/321/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX04971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Bond Subco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.253.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED

Bond Holdco II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140254 (the "Sole Member"), here represented by Edward HYSLOP, Solicitor, residing professionally at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in its capacity as Sole Member of the company Bond Subco II S. à r.l, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.253 hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

With reference to the resolutions taken by the Sole Member of the Company and recorded by a deed of the undersigned notary on 11 November 2008 (the "Deed"), the Sole Member declared that the Suspensive Condition (as defined in the Deed) was purified today. Proof of such purification is given to the undersigned notary for his comfort.

As a consequence thereof the following resolutions taken in the Deed are hereby confirmed and become effective as from the date hereof:

"The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash so as to bring it from its present amount of GBP 12,000 represented by 12,000 Corporate Units having a par value of GBP 1 each to the amount of GBP 487,330 represented by 487,330 Corporate Units having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) each together with a share premium amounting to GBP 2.095.

The Sole Member of the Company further resolved to issue, allocate, subscribe to and pay up 475,330 Corporate Units having a par value of One Pound Sterling (GBP 1) each together with a share premium amounting to GBP 2.095 in consideration for a contribution in cash amounting to GBP 475,332.095;

It results from the documents provided to the Notary for his comfort that the amount of GBP 475,332.095 is of the Company's disposal.

The Sole Member resolved to declare that the purification of the Suspensive Condition shall have no retroactive effect and that such increase of capital together with the share premium shall be effective as from purification of the Suspensive Condition. The Sole Member resolved to grant authorisation to the board of managers of the Company to request it to take further resolutions to confirm those taken in the present deed once the board of managers of the Company is duly

appraised that the Suspensive Condition has been purified and that the board of managers of the Company is satisfied that the Suspensive Condition has been purified.

The Sole Member resolved to amend subject to the Suspensive Condition articles 5, 6, 7, 9, 10, 11, 17 and 19 of the articles association of the Company so as to give them the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is set at Four Hundred and Eighty Seven Thousand Three Hundred and Thirty Pounds Sterling (GBP 487,330) represented by Four Hundred and Eighty Seven Thousand Three Hundred and Thirty (487,330) corporate units with a par value of One Pound Sterling (GBP1).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Unitholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units or otherwise reduce the holdings of each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

The authorised capital is fixed at Three Hundred and Fifty million pounds sterling (Stlg£ 350,000,000.-) to be divided Three Hundred and Fifty million (350,000,000) Corporate Units with a par value One Pound Sterling (Stlg£ 1) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending 5 years after the publication date of the amended and restated articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times. In such case the Corporate Units shall be issued to each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Corporate Units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the Corporate Units to be subscribed and issued, to determine if the Corporate Units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Corporate Units is acceptable either on cash or assets other than cash

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Corporate Units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, any transfer of Corporate Units is only valid between the members if there is obtained the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital. In case of a sole member, the Corporate Units of the Company are freely transferable to non-members.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own Corporate Units on a pro rata basis in accordance with the law.

The acquisition and disposal by the Company of Corporate Units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Art. 9. Vote. Each Corporate Unit carries one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-a-vis the Company.

Art. 10. Board of managers. The Managers shall be not more than 7 in number. The Managers may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

The majority of the members of the Board of Managers shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of a Manager which would lead to a breach of these Articles shall be void.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Managers may elect a chairman from among the Managers. The chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either Manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The chairman or an ad hoc chairman appointed in the course of the meeting will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person from among the Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Managers may be convened by the chairman or by any other two members of the Board of Managers. The Managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers.

The Managers shall be given at least 10 Business Days prior notice of Board meetings together with a written agenda and all papers relevant for the consideration by the Board of the matters on that agenda save where, because of the urgent nature of the matter in question it is in the best interests of the Company for a meeting to take place on such shorter notice as is reasonable. No business shall be transacted at any meeting of the Board except that specified in the agenda for such meeting unless the Managers are present and agree to the transaction of such other business. There will be at least four Board meetings of the Company in the Company financial year.

Meetings of the Board of Managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each Manager addressed to all other members of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

Any Manager or his proxy may validly participate in a meeting of the Board by conference telephone or other form of communication equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting of the Board whose deliberations shall be on-line without interruption. A person so participating shall be deemed to be present in person at the meeting and shall accordingly be counted in a quorum and be entitled to vote.

A Manager who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy.

A Manager, other than a Manager who is resident in the UK for UK tax purposes, may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

No Manager may participate by conference telephone or other form of communication equipment if that Manager is physically present in the UK and any meeting where one or more Managers is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A conference call where the majority of the participants are physically present in Luxembourg shall be deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented by a proxy appointed under these articles.

Subject to the provisions of these articles of association, all decisions at a meeting of the Board of Managers shall be taken by the majority of those Managers present or represented and voting.

Art. 11. Minutes of the Meetings. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other Managers or by the members of the meeting's board ("bureau"). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other Managers.

No actions under these articles of association may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Managers be prepared in the UK.

Art. 17. Profits, Reserves and Dividends. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued corporate capital of the Company. The balance may be distributed to the Unitholders upon decision of a general meeting of unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Unitholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the unitholders upon decision of a general meeting of unitholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of unitholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Corporate Unit during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Corporate Unit, shall be forfeited by the holder of such Corporate Unit, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of the Corporate Units.

Art. 19. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions".

Second resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any other ad hoc appointed person to carry out any necessary action in relation to the above taken resolutions.

Declarations, Costs, Evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at 6,000.- EUR.

For the purposes of the registration the total amount of the capital increase and the share premium is evaluated at 583,444.34 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

Bond Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140254 (l'"Associé Unique"), ici représentée par Edward HYSLOP, Solicitor, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-232 Luxembourg, en sa qualité d'Associé Unique de la société Bond Subco II S.à r.l. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.253 a pris, dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

En référence aux résolutions prises par l'Associé Unique de la Société et qui ont été enregistrées par un acte du soussigné notaire le 11 novembre 2008 (l'"Acte"), l'Associé Unique de la Société a reconnu et déclaré que la Condition Suspensive (telle que décrite dans l'Acte) a été réalisée à la date des présentes. La preuve de cette réalisation est donnée au soussigné notaire pour son confort.

En conséquence, les résolutions prises dans l'Acte sont ici confirmées et deviennent effectives à la date des présentes:

"L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000) représenté par 12.000 parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) au montant de GBP 487.330 représenté par 487.330 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 2,095.

L'Associé Unique de la Société a ensuite décidé d'émettre, distribuer, souscrire et payer 475.330 parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de GBP 475.330 ensemble avec une prime d'émission d'un montant de GBP 2,095;

Il résulte des documents fournis au notaire pour son confort, que la somme de GBP 475.332,095 est à la disposition de la Société.

L'Associé Unique a décidé de déclarer que la réalisation de la Condition Suspensive ne doit pas avoir d'effet rétroactif et que cette augmentation de capital, ensemble avec la prime d'émission, comme mentionné ci-dessus doit être effective dès réalisation de la Condition Suspensive. L'Associé Unique a décidé d'autoriser le conseil de gérance de la Société à le solliciter pour prendre d'autres résolutions pour confirmer celles prises dans les présentes minutes dès que le conseil de gérance de la Société aura dûment pu apprécier que la Condition Suspensive a été réalisée et que le conseil de gérance de la Société est satisfait à voir la Condition Suspensive réalisée.

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5, 6, 7, 9, 10, 11, 17, 19 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante;

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent quatre vingt sept mille trois cent trente livres sterling (GBP 487.330) représenté par quatre cent quatre vingt sept mille trois cent trente (487.330) parts sociales d'une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision des associés délibérant selon la manière requise pour la modification des présents statuts. En cas d'augmentation ou de réduction de capital, les parts sociales seront émises en faveur de chaque détenteur de parts sociales ou alors les détentions de chaque détenteur de parts sociales seront réduites uniquement sur une base proportionnelle.

Le capital autorisé est fixé à trois cent cinquante millions de livres sterling (GBP 350.000.000,-) représenté par trois cent cinquante millions (350.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin 5 ans après la date de publication des statuts modifiés et coordonnés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois. Dans ce cas, les parts sociales seront émises en faveur des détenteurs de parts sociales uniquement sur une base proportionnelle.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites est accepté soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourra (pourront) déléguer à tout gérant ou organe de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des présents statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, tout transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est valable uniquement si l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société est obtenu. Dans le cas d'un associé unique, les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles à des non-associés.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société peut, dans le respect des dispositions de la loi, racheter au pro rata ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale des associés.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; lorsqu'une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Conseil de gérance. Les gérants ne pourront être plus de sept (7). Les gérants pourront être révoqués à tout moment à la discrétion de l'assemblée générale des associés.

La majorité des membres du conseil de gérance doit toujours résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation de ces présents statuts sera nulle.

Le conseil de gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il pourra également nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi les gérants. Le président ne pourra pas voter une seconde fois ni ne bénéficiera d'un vote prépondérant. Il peut également choisir un(e) secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président ou le président ad hoc nommé au cours de la réunion présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale ou, le cas échéant le conseil de gérance, nommera par un vote à la majorité en nombre des membres présents ou représentés à cette réunion une autre personne parmi les gérants comme président pro tempore.

Le président ou deux membres du conseil de gérance peuvent convoquer les réunions du conseil de gérance. Les gérants seront convoqués à chaque réunion du conseil de gérance séparément.

Une convocation des réunions du Conseil ainsi que l'ordre du jour écrit et tous documents y relatifs appropriés pour étude par le conseil de gérance concernant les sujets à l'ordre du jour devront être adressés à tous les gérants au moins 10 jours ouvrables avant la date fixée pour les réunions, sauf si en raison de la nature urgente du sujet en question il est

dans l'intérêt de la Société qu'une réunion soit organisée avec un préavis plus court mais d'une durée raisonnable. Aucune décision ne sera prise lors d'un conseil de gérance si elle ne figure pas à l'ordre du jour de ce conseil, à moins que tous les gérants soient présents et marquent leur accord à cette décision. Il y aura au moins quatre réunions du Conseil par année financière.

Les réunions du conseil de gérance devront être tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation, à condition que toutes les réunions soient tenues au Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation si le gérant exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par e-mail adressé à tous les autres membres du conseil de gérance. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions qui se tiennent aux heures et lieux spécifiés dans un programme préalablement arrêté par une résolution du conseil de gérance. Toute réunion tenue en dehors du Grand Duché de Luxembourg sera nulle.

Chaque gérant ou son représentant peut valablement participer à la réunion par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication sous condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. De tels moyens devront satisfaire aux caractéristiques techniques qui assurent une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations devront se dérouler en direct et sans interruption. Une personne participant ainsi sera considérée comme présente en personne à la réunion et sera en conséquence comptabilisée pour le quorum et autorisée à voter.

Un gérant qui n'est pas résident fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques ne pourra pas nommer une personne qui est résidente fiscale au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques comme son représentant.

Un gérant, autre qu'un gérant résidant fiscal au Royaume-Uni pour des raisons fiscales britanniques, peut être nommé comme représentant pour représenter un ou plusieurs de ses collègues, à condition néanmoins qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Aucun gérant ne peut participer par conférence téléphonique ou toute autre forme de communication à une réunion si le gérant est physiquement présent au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs gérants est physiquement présent au Royaume-Uni ne pourra être considéré comme dûment convoquée et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une conférence téléphonique où la majorité des participants est physiquement présente au Grand Duché de Luxembourg est réputée avoir été tenue au Grand Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée par un représentant nommé selon les présents statuts.

Sous réserve des présents statuts, toutes les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance doivent être prises à la majorité des gérants présents ou représentés et votant.

Art. 11. Procès-verbal des réunions. Les décisions du conseil de gérance seront actées des procès-verbaux et signés par le président ou par deux gérants ou par les membres du bureau de la réunion ("bureau"). Toutes les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront être signés par le président ou par deux gérants.

Aucune démarche prévue par les présents statuts ne peut être accomplie au Royaume-Uni, et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 17. Bénéfices, Réserves et Dividendes. Chaque année, cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux associés par une résolution de l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions suivantes.

Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base de comptes préparés par le gérant, ou, le cas échéant, le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve prévue par la loi, conformément aux dispositions suivantes.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés selon les dispositions suivantes. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer toute somme du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute monnaie choisie par le conseil de gérance et peuvent être payés aux endroits et heures déterminés par le gérant ou le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra pas être réclamé par son détenteur, sera perdu et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés que la Société détient pour le compte de détenteurs de parts sociales.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le résultat net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin d'aboutir d'une manière générale au même résultat économique que celui prévu pour les distributions de dividendes.

L'Associé Unique de la Société a décidé de donner autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société, ou à toute autre personne nommée ad hoc d'effectuer toute démarche nécessaire relative aux résolutions prises ci-dessus."

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé de donner une autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société, ou à toute autre personne nommée ad hoc, d'effectuer toute démarche nécessaire relative aux résolutions prises ci-dessus.

Déclarations, Coûts, Evaluation

La somme des dépenses, coûts, rémunération et charges que la Société doit payer pour le présent acte est estimée à 6.000,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement la somme totale de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évaluée à la somme de 583.444,34 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HYSLOP - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2008. Relation GRE/2008/4658. Deux mille neuf cent dix-sept euros et vingt-deux cents 0,50%: 2.917,22 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009002021/231/345.

(080190774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Decapole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 85.172.

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DECAPOLE S.A." (la "Société"), ayant eu son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 85.172, dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 27 mars 2008, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 716 en date du 3 octobre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 8 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian LACROIX, pharmacien, demeurant à Aix-la-Chapelle.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Robert DEREIRE, retraité, demeurant à Fourons.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert DEREIRE, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Fixation du siège social à L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie, et modification afférente de 2 des statuts.
2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Troisvierges, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- la deuxième phrase de l'article 11 et
- les mots "et pour la première fois en l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf" dans le premier alinéa de l'article 12 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LACROIX - DEREIRE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2008. Relation GRE/2008/4880. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009002049/231/64.

(080191273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.831.

Extract of the resolutions taken by the Board of Managers as at December 12th, 2008

- The registered office is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with immediate effect.

Suit la traduction française de ce qui précède:

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Le 12 décembre 2008.

Certifiée sincère et conforme
CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l

Signatures
Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2009002030/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Raysol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.589.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 novembre 2008

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, à compter de ce jour.

2. La modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs de la Société, est actée comme suit:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. Le siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme
RAYSOL INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009002026/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Marvet International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.808.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 décembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

* Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à Luxembourg (L-1882).

Certifié sincère et conforme

MARVET INTERNATIONAL HOLDING S.A.

A. VIGNERON / A. RENARD

Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009002027/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Air Ghelamco, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.850.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AIR GHELAMCO", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 231 du 22 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 122850.

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Madame Aurore SCHRICKE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) à TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.850.000.-) par la création et l'émission de TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

2.- Souscription et libération des TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) actions nouvelles par l'actionnaire unique la société de droit belge dénommée "International Real Estate Services - IRS CVA", ayant son siège social à B-8900 leper, 10B, Zwaanhofweg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de leper sous le numéro 0886.354.821, libérées intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.750.000.-).

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) à TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.850.000.-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.750.000.-) par la création et l'émission de TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription et à la libération des TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) actions nouvelles l'actionnaire unique, la société de droit belge dénommée "International Real Estate Services - IRS CVA", ayant son siège social à B-8900 Ieper, 10B, Zwaanhofweg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Ieper sous le numéro 0886.354.821, libérées intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.750.000.-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.850.000.-) représenté par TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE (3.850) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune."

Les autres alinéas de l'article 3 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Schricke, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 22 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/15583. Reçu dix-huit mille sept cent cinquante euros, 3.750.000 € à 0,5% = 18.750 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009002060/272/70.

(080191292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Frastema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.830.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 décembre 2008 à Luxembourg qu'il a été décidé de modifier l'adresse du siège social pour la déplacer de L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, vers L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, et que ce changement opère avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009002033/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

AKH Management Holdco II, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.982.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 12 décembre 2008 au siège social

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour AKH MANAGEMENT HOLDCO II S.C.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009002036/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Eikon Mezzanine Invest VII Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.132.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2008

1. La liquidation de la société EIKON MEZZANINE INVEST VII HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
Le Liquidateur
Signatures

Référence de publication: 2009002040/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Maximillian Centre, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.765.

—
In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Maximillian Centre", a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, enacted on February 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1121 of June 11, 2007, p. 53766 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 126.765 (the "Company").

There appeared,

Custom House Capital Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland registered with the Companies Registration Office under number 269794 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

- (i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares it owns are shown on an attendance list.
- (ii) As appears from the attendance list, the 310 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
- (iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the third paragraph of article 11 of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Sole resolution

It is resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 11. Powers of the directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any Type A director or the joint signature of a Type A director and a Type B director.

However, the sole director, or the board of directors, as the case may be, shall not assign or dispose of any or all of the real estate owned by the Company in Luxembourg or abroad (the "Properties") and /or assign or dispose of any or all the shares of its subsidiary(ies) (the "Shares") and/or of all or any its rights, title or interest in the Properties and/or the Shares or create, grant or authorise any encumbrance over the Properties and/or the Shares without the prior written consent of LFS Custodial Services (Ireland) Limited, appointed as custodian to Custom House Capital Investment Property Funds public limited company ("CHC") in accordance with the Custodian Agreement dated 16 May 2008, or such other person as may be appointed, in accordance with the requirements of the Irish Financial Services Regulatory Authority, to act as custodian to CHC.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme luxembourgeoise «Maximillian Centre», ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 31.000 EUR (trente et un mille Euro), constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, le 23 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1121 du 11 juin 2007, p. 53766 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.765 (la «Société»).

A comparu:

Custom House Capital Limited, une société de droit de la République d'Irlande, ayant son siège social au 9 Merrion Square, Dublin 2, Irlande, immatriculée auprès du «Companies Registration Office» sous le numéro 269794 (l'«Actionnaire Unique»);

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

(i) L'Actionnaire Unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné dans la liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 310 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été dûment informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de Type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de Type A et d'un administrateur de Type B.

Néanmoins, l'administrateur unique, ou le conseil d'administration, le cas échéant, ne pourra céder ou aliéner tout ou partie des biens immobiliers appartenant à la Société au Luxembourg ou à l'étranger (les «Biens Immobiliers»), et/ou céder ou disposer de tout ou partie des actions de sa ou ses filiales (les «Actions») et/ou de tout ou partie de ses droits, titres ou intérêts sur les Biens Immobiliers et/ou Actions, ou créer, accorder ou autoriser toute sûreté sur les Biens Immobiliers et/ou Actions sans l'accord préalable écrit du LFS Custodial Services (Ireland) Limited, nommé «custodian» (dépositaire) de Custom House Capital Investment Property Funds société anonyme («CHC») conformément au «Custodian Agreement» (Contrat de Dépositaire) du 16 mai 2008, ou de tout autre personne qui pourrait être nommée, conformément aux exigences de l'Irish Financial Services Regulatory Authority agissant en qualité de «Custodian» (dépositaire) de CHC.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 900.- (neuf cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46580. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009002098/242/126.

(080190951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Lenmar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.132.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LENMAR INVESTMENTS SA. qui s'est tenue en date du 17 novembre 2008 au siège social que:

- 1) la clôture de la liquidation a été prononcée et il a constaté que la société LENMAR INVESTMENTS SA. a cessé d'exister à partir de ce jour.
- 2) les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Pour extrait conforme
Signature
Liquidateur

Référence de publication: 2009002042/803/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.908.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 12 novembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086) à compter de ce jour.
- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:
 - * Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),
 - * Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086),
 - * Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086).
- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société, FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situ, au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à Luxembourg (L-1882).

Certifié, sincère et conforme
FRAZIL S.A.
N. VENTURINI / L. MOSTADE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009002045/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Quartier Kirchberg-Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 9.789.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2008

L'an deux mille huit, le 11 août à 14.00 heures,
Monsieur Willy HEIN, seul et unique associé de

la société à responsabilité limitée QUARTIER KIRCHNERG LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg 30, rue Goethe, constituée sous la dénomination de «Willy Hein Sarl» en date du 12 mai 1971 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 128 du 10 septembre 1971.

La dénomination actuelle résulte d'une modification des statuts en date du 20 mai 1980 publiés au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 173 du 5 août 1980.

Les statuts ont été modifiés en date du 22 décembre 1989, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 199 du 16 juin 1990, et en date du 15 mars 1999, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 441 du 11 juin 1999.

Prend la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} novembre 2008, à l'adresse suivante:

- 2, rue de l'eau à L-1449 Luxembourg.

Aucun autre point n'est abordé, et la séance est levée

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Willy HEIN.

Référence de publication: 2009002044/3222/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Tishman Speyer French Venture V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.350,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.596.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Miss Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 10th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture V S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.596 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 155, dated January 21st, 2008 and whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary dated February 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1359 dated June 3rd, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 159,475.-) divided into six thousand three hundred and seventy-nine (6,379) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 190,875.-) to raise it from its present amount of one hundred fifty-nine thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 159,475.-) to three hundred and fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) by creation and issue of seven thousand six hundred and thirty-five (7,635) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder, through its proxy holder, resolves to subscribe for the seven thousand six hundred and thirty-five (7,635) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 190,875.-) by contribution in kind in the amount of one hundred ninety thousand eight hundred and ninety Euro (EUR 190,890.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of fifteen Euro (EUR 15.-) to the legal reserve of the Company.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred and fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) represented by fourteen thousand and fourteen (14,014) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Mlle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture V S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.596 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 en date du 21 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1359 du 3 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 159.475,-), divisé en six mille trois cent soixante-dix-neuf (6.379) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 190.875,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 159.475,-) à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) par la création et l'émission de sept mille six cent trente-cinq (7.635) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique, par son mandataire, décide de souscrire aux sept mille six cent trente-cinq (7.635) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 190.875,-) par apport en nature d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 190.890,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique contre la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de quinze Euros (EUR 15,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) représenté par quatorze mille quatorze (14.014) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fuia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 October 2008. LAC/2008/39945. Reçu à 0,50%: neuf cent cinquante-quatre euros quarante-cinq cents (€ 954,45).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002053/202/114.

(080191315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.350,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.598.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Miss Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 10th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.598 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 155, dated January 21st, 2008 and whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary dated February 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1374 dated June 4th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 159,475.-) divided into six thousand three hundred and seventy-nine (6,379) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 190,875.-) to raise it from its present amount of one hundred fifty-nine thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 159,475.-) to three hundred and fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) by creation and issue of seven thousand six hundred and thirty-five (7,635) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder, through its proxyholder, resolves to subscribe for the seven thousand six hundred and thirty-five (7,635) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred ninety

thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 190,875.-) by contribution in kind in the amount of one hundred ninety thousand eight hundred and ninety Euro (EUR 190,890.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of fifteen Euro (EUR 15.-) to the legal reserve of the Company.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred and fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) represented by fourteen thousand and fourteen (14,014) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.598 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 en date du 21 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1374 du 4 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 159.475.-), divisé en six mille trois cent soixante-dix-neuf (6.379) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 190.875.-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 159.475.-) à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350.-) par la création et l'émission de sept mille six cent trente-cinq (7.635) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique, par son mandataire, décide de souscrire aux sept mille six cent trente-cinq (7.635) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 190.875.-) par apport en nature d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 190.890.-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique contre la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de quinze Euros (EUR 15,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) représenté par quatorze mille quatorze (14.014) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fuia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 october 2008. LAC / 2008 / 39946. Reçu à 0,50%: neuf cent cinquante-quatre euros quarante-cinq cents (€ 954,45).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002054/202/114.

(080191323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Risk Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 109, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 80.641.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the third day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mrs Evelyn McHale, employée privée, residing in L-1713 Luxembourg, 109, rue de Hamm.

Which appearing party has requested the notary to state as follows:

- That the company RISK MANAGEMENT S. à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1713 Luxembourg, 109, rue de Hamm (the "Company"), entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 80.641, has been incorporated according to a deed received by undersigned notary on February 12, 2001, published in the Mémorial C under number 786 on September 20, 2001,

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-) divided into one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each, fully paid-up;

- That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company;

- That Company's activities having ceased the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act on its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

That the liquidation of the Company is accomplished and closed.

That full discharge is granted to the Company's Manager.

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Evelyn McHale, employée privée, demeurant à L-1713 Luxembourg, 109, rue de Hamm.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée RISK MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au L-1713 Luxembourg, 109, rue de Hamm (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 80.641, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C numéro 786 du 20 septembre 2001.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Que la comparante est l'Associé Unique de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Evelyn McHale, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 septembre 2008. LAC/2008/37127. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002117/202/78.

(080190867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Side One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.921.

L'an deux mil huit, le deux octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SIDE ONE S.A. avec siège social à L-1931 Luxembourg 25, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 1^{er} octobre 2008.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros).

2.- Qu'aux termes de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé, comprenant le capital social émis, de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune. Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

3.- Que dans sa réunion du 1^{er} octobre 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation à concurrence de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 181.000 (cent quatre-vingt-un mille euros) par la création de 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique:

- BALI MANAGEMENT LTD, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 1485927

laquelle a souscrit aux 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros),

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 181.000,- (cent quatre-vingt-un mille euros) de sorte que l'article 5 premier alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 181.000,- (cent quatre-vingt-un mille euros), représenté par 1.810 (mille huit cent dix) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros), intégralement libérées."

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the second day of October, Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Jean-Hugues DOUBET, private employee, residing professionally in L-1931 Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, acting as attorney in fact of SIDE ONE S.A., with registered office in L-1931 Luxembourg 25, Avenue de la Liberté incorporated by deed of the undersigned, on August 29, 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, the registration with the Luxembourg trade and companies' register being pending,

by virtue of powers granted to him by resolution of the directors' board meeting dated October 1, 2008.

The minutes of the board of directors' meeting, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The subscribed capital of the prenamed company is currently set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 310 (three hundred and ten) shares of a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each, fully paid in.

2) Pursuant to the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation, the authorised capital, including the issued share capital, is fixed at EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand Euros) divided into 2,500 (two thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

3) Pursuant to the directors' board meeting dated October 1, 2008, the board of directors resolved to increase the share capital of the said company by an amount of one hundred and fifty thousand Euros (EUR 150,000.-),

in order to bring its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), to one hundred and eighty-one thousand Euros (EUR 181,000.-), by the issue of one thousand five hundred (1,500) new shares to be fully paid up in cash and having the same rights and obligations as the existing shares.

and has resolved that accept the subscription of the new shares by the Company' sole shareholder:

- BALI MANAGEMENT LTD, with its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 1485927

having subscribed the one thousand five hundred (1.500) new shares and fully paid up them against a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred and fifty thousand Euros (EUR 150,000.-).

4. The justification of such subscription has been given to the undersigned notary by a declaration of subscription.

The evidence of the payment of the aggregate amount of one hundred and fifty thousand Euros (EUR 150,000.-) has been produced to the undersigned notary, who acknowledges this, by a bank certificate.

5. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph of the Article 5 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 181,000 (one hundred eighty-one thousand Euros), represented by 1,810 (one thousand eight hundred and ten) shares of a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each, fully paid in".

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

Declaration - Costs

The undersigned notary declares, pursuant to the article 32-1 of the company's law, that the conditions regarding the increase of capital as included in the article 26 of the said law have been fulfilled.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the attorney in fact of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: Jean-Hugues Doubet, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 octobre 2008. LAC/2008/40911. Reçu à 0,50%: sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002055/202/114.

(080191326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

SBBI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.921.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SBBI Luxembourg SA en liquidation, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "SBBI FINANCE S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 119921, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2137 du 16 novembre 2006;

- La société a actuellement un capital de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "SBBI FINANCE S.A."

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "SBBI FINANCE S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "SBBI FINANCE S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé un bilan de clôture en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions au nominatif de la société qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "SBBI FINANCE S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40869. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 OCT. 2008

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002124/211/48.

(080191008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.350,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.599.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Miss Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 10th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.599 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 155, dated January 21st, 2008 and whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary dated February 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1373 dated June 4th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 159,475.-) divided into six thousand three hundred and seventy-nine (6,379) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 190,875.-) to raise it from its present amount of one hundred fifty-nine thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 159,475.-) to three hundred and fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) by creation and issue of seven thousand six hundred and thirty-five (7,635) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder, through its proxy holder, resolves to subscribe for the seven thousand six hundred and thirty-five (7,635) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 190,875.-) by contribution in kind in the amount of one hundred ninety thousand eight hundred and ninety Euro (EUR 190,890.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of fifteen Euro (EUR 15.-) to the legal reserve of the Company.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6** . The share capital is fixed at three hundred and fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) represented by fourteen thousand and fourteen (14,014) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Mlle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.599 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 en date du 21 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1373 du 4 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 159.475,-), divisé en six mille trois cent soixante-dix-neuf (6.379) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 190.875,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 159.475,-) à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) par la création et l'émission de sept mille six cent trente-cinq (7.635) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique, par son mandataire, décide de souscrire aux sept mille six cent trente-cinq (7.635) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 190.890,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique contre la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de quinze Euros (EUR 15,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) représenté par quatorze mille quatorze (14.014) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fuia, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 October 2008. LAC/2008/39944. Reçu à 0,50%: neuf cent cinquante-quatre euros quarante-cinq cents (€ 954,45).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002056/202/114.

(080191311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 203.925,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.025.

In the year two thousand eight, the fifth day of November, before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of International Sailing Boats Holdco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company) under number B 113.025. The Company has been incorporated on November 25, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on March 23, 2006. The articles of association have been modified for the last time on October 6, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 2649 on October 30, 2008.

There appeared:

Rhône Partners II L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, registered with the Delaware Secretary of State under number 020367366-3534147 (the Shareholder 1);

hereby represented by Coraline Damien, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

Rhône Offshore Partners II L.P., a limited partnership formed under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number CR-13617 (the Shareholder 2);

hereby represented by Coraline Damien, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

Rhône German Partners II GmbH & CO. KG a limited partnership formed under the laws of Germany, having its registered office at c/o Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Germany, registered with Amtsgericht München, Registergericht under number HRA 80159 (the Shareholder 3);

hereby represented by Coraline Damien, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

Rhône Coinvestment II L.P. a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 030364805-3665510 (the Shareholder 4);

hereby represented by Coraline Damien, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder 1, The Shareholder 2, the Shareholder 3 and the Shareholder 4 are collectively named the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 50,505 (fifty thousand five hundred and five Euro), of which EUR 30 (thirty Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 153,450 (one hundred fifty three thousand four hundred and fifty Euro) represented by 6,138 (six thousand one hundred and thirty-eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 203,925 (two hundred and three thousand nine hundred and twenty-five Euro), by way of the issue of 2,019 (two thousand and nineteen) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase and it hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,505 (fifty thousand five hundred and five Euro), of which EUR 30 (thirty Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 153,450 (one hundred fifty three thousand four hundred and fifty Euro) represented by 6,138 (six thousand one hundred and thirty-eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 203,925 (two hundred and three thousand nine hundred and twenty five Euro), by way of the issue of 2,019 (two thousand and nineteen) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Shareholder 1 hereby declares that it subscribes to 649 new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 16,225.64 (sixteen thousand two hundred and five Euro and sixty-four cents) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 16,225.64 (sixteen thousand two hundred Euro and sixty-four cents) which shall be allocated as follows:

- (i) EUR 16,225 (sixteen thousand two hundred and five Euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) EUR 0,64 (sixty-four cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 2 hereby declares that it subscribes to 1,312 new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 32,809.73 (thirty-two thousand eight hundred and nine Euro and seventy-three cents) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 32,809.73 thirty-two thousand eight hundred and nine Euro and seventy-three cents) which shall be allocated as follows:

- (i) EUR 32,800 (thirty-two thousand and eight hundred Euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) EUR 9,73 (nine Euro and seventy-three cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 3 hereby declares that it subscribes to 57 new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 1,433.78 (one thousand four hundred thirty-three Euros and seventy-eight cents) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,433.78 (one thousand four hundred thirty-three Euros and seventy-eight cents) which shall be allocated as follows:

- (i) EUR 1,425 (one thousand four hundred and twenty-five Euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) EUR 8,78 (eight Euro and seventy-eight cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 4 hereby declares that it subscribes to 1 new share in the share capital of the Company in the amount of EUR 35.85 (thirty-five Euro and eighty-five cents) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 35.85 (thirty-five Euro and eighty-five cents) which shall be allocated as follows:

- (i) EUR 25 (twenty-five Euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) EUR 10.85 (ten Euro and eighty-five cents) to the share premium account of the Company

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 203,925 (two hundred and three thousand nine hundred and twenty-five Euro), represented by 8,157 (eight thousand one hundred and fifty-seven) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à. r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinquième jour de novembre, par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés International Sailing Boats S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.025 (la Société). La Société a été constituée le 25 novembre 2005 par acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 23 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 octobre 2008 par acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 2649, le 30 octobre 2008.

Ont comparu:

1) RHÔNE PARTNERS II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 020367366-3534147 (Associé 1),

représenté par Coraline Damien, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

2) RHÔNE OFFSHORE PARTNERS II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon le Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au registre des sociétés des Iles Caïman sous le numéro CR-13617 (Associé 2),

représenté par Coraline Damien, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

3) RHÔNE GERMAN PARTNERS II GmbH & CO. KG, un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois d'Allemagne, avec siège social à c/o Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Allemagne, enregistré au Amtsgericht München, Registergericht sous le numéro HRA 80159 (Associé 3), représenté par, Coraline Damien, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

4) RHÔNE COINVESTMENT II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 030364805-3665510 (Associé 4),

représenté par Coraline Damien, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3 et l'Associé 4 sont collectivement désignés comme les Associés.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.505 (cinquante mille cinq cent cinq euros), dont EUR 30 (trente euros) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 153.450 (cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros) représenté par 6.138 (six mille cent trente-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 203.925 (deux cent trois mille neuf cent vingt-cinq euros) par l'émission de 2.019 (deux mille dix-neuf) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxem-

bourg) S.à r.l de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.505 (cinquante mille cinq cent cinq euros), dont EUR 30 (trente euros) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 153.450 (cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros) représenté par 6.138 (six mille cent trente-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 203.925 (deux cent trois mille neuf cent vingt-cinq euros) par l'émission de 2.019 (deux mille dix-neuf) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé 1 déclare souscrire à 649 nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 16.225,64 (seize mille deux cent vingt-cinq euros et soixante-quatre cents) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 16.225,64 (seize mille deux-cent vingt-cinq euros et soixante-quatre cents) qui sera affecté comme suit:

- (i) EUR 16.225 (seize mille deux-cent vingt-cinq Euro) au compte capital nominal de la Société;
- (ii) EUR 0,64 (soixante-quatre cents) au compte de prime d'émission de la Société

L'Associé 2 déclare souscrire à 1.312 nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 32.809,73 (trente-deux mille huit cent neuf euros et soixante-treize cents) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 32.809,73 (trente-deux mille huit cent neuf euros et soixante-treize cents) qui sera affecté comme suit:

- (iii) EUR 32.800 (trente-deux mille huit cents euros) au compte capital nominal de la Société;
- (iv) EUR 9,73 (neuf euros soixante-treize cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 3 déclare souscrire à 57 nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 1.433,78 (mille quatre cent trente-trois euros et soixante-dix-huit cents) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.433,78 (mille quatre cent trente-trois euros et soixante-dix-huit cents) qui sera affecté comme suit:

- (v) EUR 1.425 (one thousand four hundred and twenty-five euros) au compte capital nominal de la Société;
- (vi) EUR 8,78 (huit euros et soixante-dix-huit cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 4 déclare souscrire à 1 nouvelle part sociale de la Société d'un montant de EUR 35,85 (trente-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 35,85 (trente-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents) qui sera affecté comme suit:

- (vii) EUR 25 (vingt-cinq euros) au compte capital nominal de la Société;
- (viii) EUR 10,85 (dix euros et quatre-vingt-cinq cents) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social est fixé à EUR 203.925 (deux cent trois mille neuf cent vingt-cinq euros) représenté par 8.157 (huit mille cent cinquante-sept) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à quatre mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. DAMIEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 novembre 2008, Relation: LAC/2008/45039 - Reçu à 0,50%: deux cent cinquante-deux euros cinquante-trois cents (252,53.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002071/211/229.

(080190659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Deutsche SBRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 128.133.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 23 mars, 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Deutsche SBRE S.à r.l. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et
 - Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,
- et ce avec effet du 17 juin, 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009002156/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Beil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6243 Hemstal, 1, Op Huestert.

R.C.S. Luxembourg B 99.235.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, 29.12.2008.

BEIL S.à r.l.

1, op Huestert

L-6243 Hemstal

Signature

Référence de publication: 2009002277/800234/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2008, réf. DSO-CX00480. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080190932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.
